

Références à rappeler :

Siret :

Téléphone : 01 73 17 31 00

Courriel : radiodiffusion@audiens.org

Vanves, le

Objet : Régimes de prévoyance et de santé des entreprises de radiodiffusion

Madame, Monsieur,

Les partenaires sociaux de votre Branche professionnelle finalisent actuellement la mise en place d'une couverture santé conventionnelle pour les salariés des entreprises de radiodiffusion.

Ce régime tient compte des nouvelles dispositions règlementaires concernant la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise au 1^{er} janvier 2016.

Les organisations patronales et syndicales de salariés ont choisi d'y associer de la prévoyance, travaux amorcés avant même les obligations en matière de santé. Ces garanties prévoyance complètent les prestations du régime de la Sécurité sociale pour les risques majeurs des salariés tels que l'invalidité, l'incapacité ou encore le décès.

Dans ce cadre, les partenaires sociaux ont choisi Audiens pour construire ce régime et en assurer la mutualisation au niveau de la branche de la radiodiffusion, tant en prévoyance qu'en santé.

En effet, nous sommes à vos côtés depuis de nombreuses années et connaissons parfaitement votre secteur d'activité. Nous vous accompagnons ainsi que vos salariés.


Afin de simplifier vos démarches et vous aider à intégrer ce dispositif, nous vous proposons de procéder à la mise en place de ces garanties santé et prévoyance en nous retournant les documents d'adhésion joints (voir annexe au dos de ce courrier).

Toutes les informations et documents nécessaires à la compréhension de ce nouveau régime dédié sont disponibles sur notre site Internet **www.audiens.org**, rubrique « Employeur » – « Prévoyance ou Santé » – « Accords conventionnels ».

Pour répondre à toutes vos questions, les conseillers Audiens sont à votre disposition au 0 173 173 100 ou par courriel à **radiodiffusion@audiens.org**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur du Pôle Entreprises et Institutions,



Eric Breux

ANNEXE

Document joint	Description	Utilisation
Plaquette de présentation	Présentation des régimes et de leurs avantages.	A consulter.
Demande d'adhésion de l'entreprise	Document formalisant l'adhésion de l'entreprise.	Compléter le document et le retourner à Audiens.
Demande d'affiliation	Ce document sert à affilier les salariés et leurs ayant droits afin qu'ils bénéficient des garanties.	A faire compléter par chaque salarié et à nous retourner.
Bulletin de désignation particulière de bénéficiaire(s) en cas de décès	Pour le bénéfice du capital décès, le salarié peut désigner le ou les bénéficiaires de son choix.	A renseigner par chaque salarié et à nous retourner si et seulement si la clause type ne lui convient pas.
Formulaire de demande d'exemption aux garanties santé	La réglementation tolère des cas particuliers de dispenses d'adhésion au contrat santé collectif obligatoire. Si vous permettez à vos salariés y répondant de ne pas adhérer à votre régime d'entreprise, vous devez le préciser dans votre DUE. La dispense mentionne le fait que les salariés ont été informés par l'employeur des conséquences de leur choix.	A faire compléter par les salariés souhaitant être dispensés d'affiliation et à conserver par l'employeur.
Modèle de lettre de résiliation au contrat collectif santé/ Modèle de lettre de résiliation au contrat collectif prévoyance	Documents qui permettent aux associations et entreprises qui bénéficient déjà d'un régime santé et/ou prévoyance de résilier leur contrat actuel pour rejoindre le régime négocié par la profession.	A envoyer à l'ancien assureur de votre contrat collectif avant le 31/10
Modèle de lettre de résiliation d'un contrat santé individuel	Les salariés qui ont déjà une complémentaire santé peuvent la résilier.	Modèle à fournir aux salariés intéressés et à envoyer à l'ancien assureur du contrat santé avant le 31/10
Demande de portabilité	La loi du 14 juin 2013 a généralisé les dispositifs de portabilité des droits santé et prévoyance, permettant le maintien des garanties existantes dans l'entreprise, pour les salariés quittant leur entreprise (sauf démission) et bénéficiant de l'assurance chômage.	A conserver et à compléter chaque fois qu'un de vos anciens salariés doit en bénéficier.

D'autre part, l'employeur doit établir un document appelé DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) qui sert de fondement juridique à la mise en place de la couverture santé et prévoyance dans l'entreprise. Vous en trouverez un modèle sur notre site Internet www.audiens.org, rubrique « Documents à télécharger » (mot-clé « radiodiffusion ») ou sur la page dédiée à la présentation du régime, rubrique « Employeur » – « Prévoyance ou Santé » – « Accords conventionnels ».